



ÉDITORIAL

XIV^e assemblée générale de l'ICOMOS, Victoria Falls, Zimbabwe, du 29 au 31 octobre 2003

Une assemblée générale exceptionnelle à plus d'un titre!

Après bien des controverses, cette assemblée, initialement prévue en 2002, a finalement été programmée en octobre 2003, soit indépendamment de la périodicité de trois ans prévue pour les assemblées générales statutaires. La XIII^e assemblée générale statutaire de 2003 avait été organisée en quelques mois à Madrid. Celle au Zimbabwe est devenue de fait la XIV^e, sans élections des représentants, et par conséquent extraordinaire au sens premier du terme.

Une assemblée générale pour la première fois en Afrique

C'est à Sofia en octobre 1996, que la décision fut prise de tenir la XIII^e assemblée générale au Zimbabwe. Pour la première fois depuis son existence, ICOMOS allait enfin organiser son assemblée générale en Afrique, et pour la deuxième fois seulement dans l'hémisphère sud. Prévues à l'origine dans la capitale, Harare, c'est finalement aux Victoria Falls, ou « Mosi-oa-Tunya », site inscrit sur la liste du patrimoine mondial, que l'assemblée a eu lieu.



Photo B. Libois

Victoria Falls. Vue d'une extrémité des chutes

Un thème encore inexploré

La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des Monuments et Sites.

À Sofia, lorsqu'il a formulé cette invitation, l'ancien vice-président de l'ICOMOS, Dawson Mujeri, alors président du comité ICOMOS Zimbabwe, et aujourd'hui Délégué permanent de son pays auprès de l'UNESCO, a expliqué combien la démarche scientifique et les compétences techniques, certes indispensables en restauration, des délégués occidentaux avaient perturbé les pratiques culturelles locales. Il rappelait l'importance des dimensions symbolique et affective de l'héritage culturel.

Pour préparer le symposium, le comité Afrique du Sud a organisé une semaine de réflexion à Kimberley. Malheureusement, vu le déplacement de cette assemblée générale de 2002 à 2003, tant les réunions de Kimberley que le symposium scientifique aux Victoria Falls, n'ont pu contribuer à préparer les travaux de l'UNESCO qui a adopté la nouvelle *Convention sur la préservation du patrimoine immatériel*, à la mi-octobre 2003.

Lors du symposium, il y eut, comme toujours, de bonnes et de moins bonnes interventions. Parmi les sujets présentés, je voudrais souligner un thème récurrent, traité soit sous l'angle du changement d'usage, soit sous l'angle du tourisme : est-il possible de réoccuper des lieux au passé douloureux ? Quelques exemples : le cas des forts blancs de la côte ghanéenne, lieu de départ des esclaves pour le Nouveau Monde, transformés aujourd'hui en centre de congrès. Lors du *Panafrican Festival*, certains congressistes n'ont pu accepter d'y faire la fête. Ou encore les cas de Robben Island, Drancy et les sites français de combats pendant les Première et Seconde Guerres mondiales.

Aborder le patrimoine sous l'angle de la mémoire et du sens du lieu avant d'y voir les traces matérielles du génie humain va faire son chemin dans nos esprits.

Moins de participants que d'habitude

Plus de 196 délégués de 71 pays ont participé à cette XIV^e assemblée et au symposium aux Victoria Falls et plus de 58 pays et 10 comités scientifiques internationaux ont participé à la réunion du comité consultatif du 28 octobre. Généralement, on peut compter sur une présence moyenne de 600 délégués. À quoi

imputer cette relativement faible participation ? À l'organisation d'une assemblée supplémentaire, un an après celle de Madrid et deux ans avant celle de Pékin, au refus de participation de certains comités nationaux pour raisons politique ou de sécurité, au coût très élevé des trajets vers Victoria Falls ? Nul ne peut répondre à cette question. Toute situation a aussi des avantages : une meilleure communication entre délégués, voire même une réelle mobilisation pour des enjeux liés à l'avenir de l'association.

La modification des statuts à l'ordre du jour

En dehors du symposium, l'ordre du jour comportait la modification des statuts demandée par le comité suédois à Madrid et préparée par un comité ad hoc. Le président d'ICOMOS Michael Petzet et le président de ce comité statuts, Werner von Trützschler avaient envoyé à cet effet un texte à tous les membres en juillet et août derniers. Ces propositions ont été aussi largement diffusées par les *Nouvelles de l'ICOMOS* à tous ses membres. Quelques membres¹ du comité belge se sont réunis début septembre pour examiner ces propositions. Première constatation : ces modifications rédigées dans un langage très confus portaient essentiellement sur l'élargissement du mode de scrutin au vote par correspondance. Il nous a alors paru essentiel de faire part de nos réflexions à l'ensemble des membres en espérant ouvrir un débat qui semblait n'avoir pas eu lieu en dehors du cercle du comité ad hoc. C'est pourquoi, nous avons envoyé une lettre² et une note³ en français, anglais et espagnol avant l'assemblée aux Victoria Falls à tous les comités nationaux et internationaux.

Des propositions de résolutions

Dès la réunion du comité consultatif où l'examen des propositions de modification des statuts avait été mis à l'ordre du jour, deux opinions se sont clairement manifestées et ont été confirmées lors de l'assemblée générale.

Un premier groupe, essentiellement composé par le comité espagnol et les comités sud-américains, a soutenu que le mode de scrutin actuel – obligation pour chaque comité national d'envoyer 3 représentants sur place pour faire usage de ses 18 voix – ne permet pas aux comités en difficulté financière, et malgré l'aide du Getty Grant Programme, d'avoir autant de voix

que les autres et n'est, par conséquent, pas démocratique. Ce groupe a farouchement défendu la proposition consistant à combiner le vote direct et le vote par correspondance.

Il a rédigé une résolution, appelée 2c, sur une procédure de vote par correspondance.

Un second groupe, animé par les comités belge⁴ et français, très rapidement rejoints par d'autres comités⁵, a soutenu qu'il était indispensable d'organiser un réel débat avec tous les comités avant de procéder au changement des statuts. Sans rejeter, a priori, tout changement dans la procédure de vote, ce groupe a néanmoins défendu que le vote par correspondance risquerait d'avoir un impact très négatif sur la communication entre les membres d'ICOMOS qui n'auraient dès lors plus « l'obligation » de se rencontrer et la possibilité d'avoir des échanges directs, si précieux pour l'association. Une phrase de la présidente du comité tunisien résume bien ces craintes : « *Que représentent encore ma réflexion et mon expérience de professionnelle, si seul mon vote pour les représentants du comité exécutif a de l'importance? Ne suis-je plus qu'une voix pour élire?* »

Ce groupe, inquiet de la tournure prise par les débats lors du comité consultatif, a rédigé deux résolutions sur le sujet. La résolution 2a⁶ porte sur l'organisation d'un débat et un calendrier et la résolution 2b⁷ porte sur la création d'un Fonds de solidarité, appelé Fonds Victoria Falls, géré par le secrétariat international, permettant de recueillir tous les dons et d'attribuer les aides aux comités de manière anonyme. Pour ce groupe, l'application d'une plus grande démocratie parmi les comités est liée à la recherche des moyens économiques de rencontre et de confrontation des expériences et non par une recherche de mécanismes permettant d'éviter cette rencontre.

Les « principes pour la conservation/ restauration des peintures murales » ont finalement été votés malgré les mises en garde formulées par les délégués belges du comité scientifique, rappelées lors de l'assemblée. Constatant l'inflation des chartes et autres documents doctrinaux et les contradictions ou redondances qui en découlent, le comité belge n'a cependant pas souhaité l'affrontement et a préféré rédiger une troisième résolution en invitant le comité consultatif à faire un travail de synthèse et d'harmonisation et à mettre au point une méthodologie pour la rédaction de ces textes. Cette résolution a été appelée 2d⁸.

Le comité belge a également été suivi par de nombreux autres comités.

Un vote impossible

Bien que rassemblées sous le chapitre 2 par le comité des résolutions, ces quatre résolutions ne sont pas de même nature. La 2a et la 2d portant sur des propositions d'organisation et de méthode de travail et la 2b sur une proposition concrète, requièrent la majorité simple alors que la 2c portant sur un changement de statut requiert un quorum de deux tiers. Après des échanges de points de vue qui n'ont fait aucunement avancer le débat, le comptage des électeurs et des voix par le comité des pouvoirs, la mise en place technique du vote à bulletin secret et une interruption de 16h à 18h pour la visite des chutes Victoria, le président a dû mettre fin à cette XIV^e assemblée générale à 20h. La traduction n'était plus assurée et une réception en présence de hauts dignitaires attendait les participants.

C'est donc avec une certaine tristesse qu'il a fallu constater l'impossibilité de s'entendre, mais aussi avec l'assurance que rien d'irréversible, voire de dangereux pour l'association, n'avait été fait. Le rapport du comité des résolutions a été transmis au Comité Exécutif qui les a mis à son programme de janvier 2004.

Un accueil extraordinaire

C'est en pleine nature, sous un ciel parfaitement étoilé que la réception a commencé avec un spectacle en toile de fond. Très rapidement, la foule s'est rassemblée en demi-cercle autour de la scène, fascinée par la somptuosité des costumes faits de plumes, peaux et matériaux locaux, l'impressionnante précision du geste des acteurs, l'humour des postures et le rythme des mouvements. C'était l'apothéose de l'accueil extraordinaire réservé par le comité zimbabwéen qui n'a pas ménagé ses peines pour aider le secrétariat général, toujours aussi aimable et disponible, à assurer la logistique du symposium, malgré des conditions parfois difficiles.

Brigitte Libois
Présidente de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles
Présidente de l'ICOMOS Belgique

Notes

1 Réunion du 4 septembre 2003 à Bruxelles : Barbara Pecheur (IVB), Mimi Callut (IWB), Anne-Mie Draye (IVB), Pierre Halleux (IWB), Brigitte Libois (IWB et IB), Francis Tourneur (IWB).

2. Lettre du 7 octobre 2003 aux Présidents des Comités nationaux et aux Présidents des Comités scientifiques internationaux
Une lettre semblable a également été envoyée au Président d'ICOMOS, Monsieur Michael Petzet, et au Président du Comité permanent sur les Statuts, Monsieur Werner von Trützschler.

Chers Collègues,

Concerne: propositions d'amendements des statuts et règlement d'ordre intérieur

Suite aux courriers de notre Président, Michael Petzet, et du Président du Comité permanent sur les Statuts, Werner von Trützschler, j'ai réuni le Comité belge le 4 septembre dernier.

Le Comité belge s'associe à la dynamique lancée par le Président et par le comité de révision de statuts.

Cependant, il ne peut souscrire aux propositions et adopte la position suivante:

- le Comité belge s'oppose à tout vote sur les propositions de modifications des statuts lors de l'assemblée générale au Zimbabwe en octobre 2003, et propose de lancer un large débat sur l'objet et le mode de fonctionnement de l'association, débat qui devrait aboutir à des conclusions et un vote à la prochaine assemblée générale à Pékin en 2005.
- le Comité belge estime que la rédaction de statuts est un acte technique à confier à des juristes spécialisés en droit des associations Loi 1901, loi de droit français. En outre, pour éviter les problèmes constatés dans la rédaction des propositions de modification de juillet 2003, il faut que les amendements aux statuts, s'il y en a, soient rédigés dans la langue des statuts de constitution, soit le français, et traduits ensuite dans les deux autres langues de travail.

En vue d'argumenter sa position et d'être constructif, le Comité belge s'explique dans une note en annexe. Celle-ci comprend deux parties : la première partie résume quelques positions de principes à propos des statuts et des conditions de vote, la seconde quelques réflexions à propos de l'association et de son fonctionnement. Ces réflexions pourraient servir à amorcer le débat à l'assemblée générale au Zimbabwe.

Ces considérations, parfois critiques, sont formulées dans le but de servir la cause d'ICOMOS et d'essayer de correspondre à la définition d'une association de professionnels qui doit faire face à des responsabilités importantes vis-à-vis de tiers comme l'UNESCO, la convention du Patrimoine mondial, etc. Le Comité belge tient par ailleurs à remercier les collègues pour un travail sans lequel le sujet n'aurait peut-être pas été abordé.

Espérant que tous les membres auront à cœur de mener un débat dynamique en vue de clarifier et de renforcer le rôle d'ICOMOS, je vous présente, Messieurs les Présidents, au nom de tous nos membres, mes meilleures salutations.

Brigitte Libois

Présidente de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles – Présidente de l'ICOMOS Belgique

3. Annexe à la lettre du 7 octobre 2003

A. Quelques positions de principe à propos des statuts et de leur éventuelle modification

a. L'assemblée générale de Madrid et le vote des résolutions

Il est important de rappeler que, contrairement à ce qui avait été annoncé dans le programme, le vote des résolutions n'a pas eu lieu l'après-midi du 5 décembre, mais à la fin d'une matinée fort chargée, et que les débats ont été réduits à leur plus simple expression. Dans son principe, il n'y avait pas lieu de voter contre une proposition de révision des statuts.

La résolution B. 10, telle que rédigée, ne préconise pas explicitement une méthode, ou un délai de révision des statuts. Elle peut être comprise comme une proposition de principe.

b. La méthode de travail à adopter pour modifier des statuts

Une modification de statuts est un travail technique qui n'est que la mise en forme de changements sur l'objet de l'association et/ou sur son mode de fonctionnement. Certes, depuis la création d'ICOMOS en 1965 et l'adoption de ses statuts en 1978, la société et les idées ont évolué et l'ONG s'est considérablement développée. La proposition du comité suédois de réviser et de mettre à jour les statuts est donc tout à fait justifiée.

Mais ces changements doivent être le fruit d'une profonde réflexion sur l'ONG.

Dans le cadre d'une organisation démocratique comme celle d'ICOMOS, il est indispensable que ce débat soit le plus large possible, à l'occasion d'une assemblée générale ordinaire, et le fruit d'une longue préparation, par courrier électronique par exemple. Le débat terminé, qu'il débouche sur la nécessité de modifications mineures, majeures ou sur le maintien de la situation actuelle, il sera alors nécessaire de confier la rédaction des statuts à une équipe de juristes qui connaissent la législation et la jurisprudence sur les « associations Loi 1901 », loi qui régit l'association. Si modifications il y a, celles-ci doivent être rédigées dans la langue des statuts de constitution de l'association, c'est-à-dire le français. Ces statuts modifiés sont ensuite traduits dans les deux autres langues officielles de l'ICOMOS.

Les juristes chargés de cette mission doivent être obligatoirement spécialisés en droit des associations Loi 1901 et, pour faciliter le dialogue avec les membres d'ICOMOS, avoir de préférence une connaissance du milieu de la conservation du patrimoine. Ils ne doivent pas nécessairement être membres de l'ICOMOS. Cette mission pourrait être confiée, par exemple, à la faculté de droit d'une ou deux universités françaises, lesquelles pourraient avoir des contacts avec des universités anglophones et hispanophones pour les deux autres versions.

c. Les circonstances et les conditions dans lesquelles se déroulera l'assemblée générale au Zimbabwe

En principe, il eût été tout à fait indiqué d'ouvrir un débat sur l'objet de l'association et sur son fonctionnement lors d'une assemblée générale extraordinaire qui ne comprend pas d'élections: les membres les plus actifs ne sont pas préoccupés par la préparation des élections et le temps généralement réservé à celles-ci est libéré.

Or, il nous revient que le nombre de participants à l'assemblée générale du Zimbabwe est de loin inférieur à celui des autres assemblées générales. Nous ne sommes ni en mesure, ni habilités à analyser les raisons profondes de cette défection. Mais il est incontestable que la date de cette assemblée, décidée assez tardivement, le lieu, contesté par certains comités l'année dernière, et sa tenue, un an après l'assemblée de Madrid et deux ans avant celle de Pékin, sont des facteurs qui ont des incidences pratiques et financières certaines sur la décision de participer des membres.

Dès lors, le comité belge propose d'ouvrir le débat sur l'objet de l'association et sur son fonctionnement lors de la prochaine assemblée générale au Zimbabwe et de déboucher sur des propositions à soumettre au vote de la prochaine assemblée générale à Pékin.

d. Le rôle dévolu normalement à des statuts

Outre l'inscription dans un système légal cohérent, des statuts doivent être simples et clairs de manière à être compris par toute personne non spécialisée en matière juridique. C'est la meilleure garantie du jeu démocratique.

Les statuts tels que modifiés à l'assemblée générale de Moscou en 1978 étaient déjà assez confus et entraînaient des difficultés d'interprétation, notamment lors des élections. Les propositions de modifications sont encore plus complexes, voire totalement incompréhensibles. Arrivé à un tel degré de complexité, il est parfois nécessaire de repenser, voire de reprendre à zéro la rédaction des statuts, qui doivent rester clairs et concis.

Pour alléger les statuts, on peut distinguer les principes fondamentaux d'une ONG, qui doivent figurer dans les statuts, des aspects pratiques de son fonctionnement, qui peuvent figurer dans un règlement d'ordre intérieur.

B. Quelques réflexions sur l'association et sur son fonctionnement

a. Buts et activités d'ICOMOS

éléments ne figurant pas dans le libellé actuel de l'article 4 :

- promouvoir *la connaissance* du patrimoine culturel (y compris sa signification et ses aspects immatériels, cfr thème AG Victoria Falls).
- promouvoir *l'expertise* dans tous ces domaines (ne pas la garder pour quelques initiés, cfr document ICOMOS France *Laissons ouvertes les portes de l'ICOMOS*).
- réfléchir au *rôle du patrimoine culturel dans la société d'aujourd'hui* (cfr document ICOMOS France ainsi que les travaux normatifs en cours au Conseil de l'Europe et à l'UNESCO).
- être aussi le *lieu d'échanges de connaissance et de réflexion entre les membres*, notamment lors des assemblées générales auxquelles un maximum de membres devraient pouvoir être présents (le vote par correspondance constituerait, à cet égard, un handicap pour des membres qui ne peuvent, sans raison incontournable, faire financer leur déplacement à l'AG).

Conclusion: proposition d'amendement à l'article 4:

"L'ICOMOS constitue l'organisation internationale destinée à *développer une réflexion approfondie, à diffuser l'expertise* et à promouvoir, au niveau international et au service de la société, la connaissance, la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments."

b. Quel est le rôle des comités scientifiques internationaux?

Changements souhaités:

- Établir un lien avec l'assemblée générale
- Renforcer la rigueur scientifique des travaux
- Clarifier et uniformiser les critères d'élections des membres des comités internationaux et la gestion administrative de ces comités.

Solutions envisageables

Confier aux Comités scientifiques le soin d'organiser le symposium scientifique des AG

au moins 3 possibilités :

- A. décliner le thème général à travers les différents comités scientifiques
 - B. confier le symposium scientifique aux comités concernés
 - C. demander à chaque comité scientifique de faire des présentations pendant une partie de l'AG (cfr ICOM)
- Comparer et éventuellement s'inspirer des statuts de l'ICOM.

c. Les structures actuelles répondent-elles aux défis actuels ?

Quelques défis:

- Être la référence mondiale pour toutes les questions portant sur le patrimoine (cfr article 4). Qu'est-ce qui distingue un membre ICOMOS d'un membre d'une des très nombreuses associations sensibilisées au patrimoine.
- Assurer une représentation crédible auprès des organisations internationales et leur fournir des contributions de qualité (ex. évaluations de la Convention du patrimoine mondial pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et pour l'état de conservation des sites, contributions lors de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques internationaux, réflexions sur l'application des textes juridiques existants).
- Veiller à la représentation équitable: géographique, culturelle, par disciplines, tranches d'âge...
- Offrir des services (dynamiques) et veiller à la qualité professionnelle réelle de membres compétents et actifs (contrairement à l'art. 6 « ... que leurs activités professionnelles rendent compétents...»). Comment résoudre le problème de l'évaluation de cette compétence ? Différentes catégories de membres ? Procédure d'admission identique ou non dans chaque comité national, et dans les comités scientifiques (dont les fonctionnements sont très différents d'un comité à l'autre) ?
- Garantir un fonctionnement démocratique de tous les organes.
- Alimenter la réflexion sur le rôle du patrimoine culturel dans la société d'aujourd'hui et sur la tendance à une certaine bipolarisation entre les tenants de la conservation du patrimoine et ceux de la création contemporaine à tout prix.

Quelques constats:

- Il n'y a pas de véritable « direction de l'organisation », basée sur l'approbation par l'AG d'un programme (article 9). Ainsi, les Nouvelles de l'ICOMOS d'avril 2003 présentent 4 messages (Président, Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Déléguée générale aux Finances adjointe), chaque message définissant des orientations et priorités différentes...

- L'AG de Madrid n'a pas rempli ses obligations statutaires (art. 9): déterminer les programmes de l'organisation, approuver les orientations budgétaires pour les 3 années à venir, ratifier le montant des cotisations.
- Les structures sont compliquées et confuses: combien de membres individuels seraient capables de définir les différences aujourd'hui entre le Comité exécutif et le Comité consultatif? Il y a des chevauchements dans les responsabilités et le mode d'élection/cooptation. Il y a trop de membres dans ces organes pour qu'ils puissent travailler de façon efficace. Pour les Comités internationaux: voir plus haut.
- Les statuts actuels prévoient que certaines fonctions peuvent être dédoublées, principe mis en pratique après les dernières élections. Mais une nomination sans vote direct s'éloigne des pratiques démocratiques. (ex. le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint).
- Si on estime qu'il faut un adjoint, il doit être élu.
- Les Vice-Présidents sont désignés par région, mais comme ils ne sont pas élus par leur région, ils n'ont pas la légitimité voulue.
- Le système de « repêchage » de membres non élus à un poste et se présentant à un autre poste signifierait que les fonctions sont interchangeables. Or, par exemple, le profil d'un président est totalement différent de celui d'un secrétaire général. La suppression de ce système permettrait de gagner beaucoup de temps lors des élections.
- Il n'y a pas assez de rotation parmi les membres du Comité exécutif et du Comité consultatif.
- Il n'y a pas d'utilisation optimale de l'expertise des membres et du secrétariat dans différents domaines (ex. droit, publications, organisations internationales, résolutions, publications, évaluation scientifique des contributions au symposium scientifique...).
- Les responsabilités de l'ICOMOS vis-à-vis des Conventions internationales ne sont pas bien comprises par les membres. Pour la crédibilité de l'organisation, elles doivent être prises plus au sérieux.

Solutions proposées: la simplification (note: les amendements actuels tendent à rendre les structures et procédures encore plus compliquées).

Quelques suggestions:

- Réduire la taille du Comité exécutif de 26 personnes à [15] personnes.
- Supprimer les cooptations, les "adjoints", les doubles présidences.
- Séparer clairement les responsabilités du Comité exécutif de celles du Comité consultatif.
- Réduire la durée des mandats à 2 x 3 ans (donnera plus de dynamique grâce à la rotation).
- Si la fonction régionale des Vice-Présidents est confirmée, les faire élire par leur région.
- Confier l'organisation des assemblées générales (y compris l'organisation matérielle des élections) au Secrétariat international, afin d'utiliser toute son expertise, d'assurer une continuité et de réduire la charge de travail du Comité national du pays hôte. Les élections seront supervisées par des structures appropriées.

d. Quelles sont les attentes auxquelles le nouveau mode d'élection devrait répondre?

Critères:

- a. Transparence
- b. Équité, représentativité
- c. Simplification, rapidité

Constat: Les propositions d'amendements aux statuts n'apportent pas de réponse aux véritables problèmes:

- Manque de rotation. Solutions éventuelles: réduction de la durée des mandats, suppression de chevauchement entre les mandats.
- Manque de transparence. Solutions éventuelles: suppression du système de "cooptation" et des "adjoints".
- Légitimité. Solutions éventuelles: élection directe des "régionaux", définition d'une majorité requise (la proposition prévoit que seront élus ceux avec une majorité des voix).
- Lenteur. Solutions éventuelles: confier l'organisation matérielle des élections au Secrétariat international (sous supervision); commencer les premières élections dès le premier jour (les votes peuvent être dépouillés pendant les exposés du Symposium scientifique) et supprimer le système de « repêchage ».

4. Délégation belge au Zimbabwe : Anne-Mie Draye (IVB et déléguée belge du comité scientifique « Questions légales, administratives et financières »), Brigitte Libois (IWB et présidente du comité belge), Bénédicte Selfslagh (IVB), Annie van Marcke de Lumen (IWB).
5. Comités belge et français soutenus par les comités suivants : Afrique du Sud, Australie, Bulgarie, Canada, États-Unis, Macédoine, Norvège, Slovaquie, Suède, Tunisie.
6. Résolution 2a concernant la révision des statuts et du règlement d'ordre intérieur

L'Assemblée générale,

Prenant acte du grand travail effectué par le Comité permanent sur les Statuts pour donner suite à la résolution B.10 adoptée par la XIII^e Assemblée générale de Madrid telle que proposée par le Comité suédois,

Constatant que les propositions, envoyées à tous les comités nationaux le 27 juin 2003 en anglais et le 22 juillet 2003 en français (traduction non validée), ne sont ni commentées, ni précédées d'un exposé circonstancié des motifs ;

Compte tenu de l'importance du sujet pour la vie et l'avenir de l'organisation ;

Constatant que le débat entamé au Comité consultatif précédant cette Assemblée n'est pas achevé ;

Invite les comités nationaux à poursuivre ce débat de manière large et structurée, et notamment sur les questions suivantes :

- Buts et activités de l'ICOMOS dans la société d'aujourd'hui (articles 4 et 5 des statuts).
- Relations réciproques entre les comités scientifiques, les comités nationaux et les Symposiums scientifiques.
- Responsabilités envers l'UNESCO et ses conventions.
- Processus d'élection ; missions et responsabilités des officiers élus.

Demande au Comité permanent des Statuts, libre de s'entourer, autant que de besoin, d'avis spécialisés, est invité à poursuivre ses travaux sur la base des réflexions et propositions des comités nationaux,

Selon le calendrier suivant :

- | | |
|-------------------------------|--|
| Au plus tard fin mars 2004 | Réflexions et propositions des comités nationaux à soumettre au Secrétariat international. |
| Au plus tard fin juin 2004 | Synthèse et propositions (en langage courant) par le Comité permanent des Statuts mises sur le site Internet d'ICOMOS International. |
| Septembre 2004 | Comité Consultatif (en Norvège) : débat sur les propositions. |
| Au plus tard début avril 2005 | Envoi à tous les comités nationaux de la proposition de modification des statuts, rédigée dans les langues de travail par le Comité permanent des Statuts, assisté d'un juriste spécialisé en droit français des associations. |
| Octobre 2005 | Assemblée générale (Pékin) : débats et vote sur les statuts et le règlement intérieur révisés. |
- Les documents finaux, statuts et règlement d'ordre intérieur, doivent être rédigés de manière claire et concise.

7. Résolution 2b concernant la création du « Fonds Victoria Falls ».

L'Assemblée générale,

Considérant qu'il est vital pour l'organisation de favoriser et de développer les échanges et les débats directs entre ses membres, Estimant que la présence des représentants des comités nationaux aux réunions scientifiques et statutaires en est une des conditions premières, Considérant qu'il peut arriver à tout comité national de rencontrer des difficultés matérielles et qu'il est indispensable d'y pourvoir, Décide de constituer un fond permanent de solidarité pour aider les représentants des comités en difficulté à être présents à ces réunions scientifiques et statutaires.

Ce fond de solidarité, appelé « FONDS VICTORIA FALLS », complète les aides existantes telles que celles octroyées par le Getty Grant Program et sera géré par le secrétariat international d'ICOMOS en vue de garantir l'équité de son usage.

Il est alimenté par

- des dons anonymes de comités nationaux,
- le mécénat,
- des dons et legs,
- un prélèvement sur l'ensemble des cotisations des membres,

selon des modalités à préciser et à inscrire dans le règlement intérieur révisé.

Aucun comité national ou scientifique, aucun membre d'ICOMOS, ne peut financer directement la participation de membres d'autres comités à l'Assemblée générale par des moyens autres que ceux du Fonds.

Ce système exprime la solidarité collective d'ICOMOS.

8. Résolution 2d concernant les textes doctrinaux

L'Assemblée générale,

Prenant en considération les chartes internationales et autres documents doctrinaux élaborés par ICOMOS,

Se félicitant qu'une publication leur a été consacrée en 2001,

Constatant qu'à chaque AG de nouveaux textes doctrinaux sont soumis pour approbation,

Invite le Comité consultatif à mener un travail de synthèse, d'harmonisation de ces chartes et documents puis de réflexion prospective pour de nouveaux projets, en tenant notamment compte des éléments suivants :

- Identifier les éléments communs à tous les textes existants.
- Vérifier, discipline par discipline, que les textes correspondants abordent de façon exclusive et suffisante les spécificités des thèmes traités.
- Vérifier la cohérence d'ensemble et la bonne articulation de ces textes.
- Identifier les éventuelles difficultés d'application, discipline par discipline.
- Rechercher à accroître utilement la diffusion de ces textes.

L'invite à mettre au point une méthodologie de conception des chartes et textes doctrinaux ainsi qu'un système d'évaluation de leur faisabilité en toutes circonstances ;

Et lui demande de présenter un bilan et un programme de travail avec un calendrier à la prochaine Assemblée générale à Pékin pour approbation.

Informations sur le site internet <http://www.icomos.org> , rubrique *Rapport préliminaire de la 14e Assemblée Générale et Rapport final des Rapporteurs du Symposium scientifique.*

VISITES

L'Archéoforum à Liège

Le 14 juin 2003, l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles avait organisé une visite du chantier de l'Archéoforum, situé sous la place Saint-Lambert à Liège. Depuis décembre 2003, le site est accessible au public. Les vestiges, essentiellement des murs de fondation, sont mis en valeur par une scénographie très réussie, due au Québécois Yves Durand. Ce dernier a cherché à respecter l'intégrité des vestiges en évitant toute implantation au sol. Il vise à expliquer au visiteur non initié la présence de deux trames principales de vestiges: la cathédrale Saint-Lambert et les fondations d'une villa romaine.

Les membres de l'ICOMOS sont très attentifs à la gestion des vestiges archéologiques urbains. Les problèmes rencontrés ici sont dus principalement à la qualité - ou la mauvaise qualité - de l'air entourant les vestiges, aux variations brusques de température, à une humidité relative de l'air insuffisante, avec condensation en sous-face de la dalle de béton recouvrant le site, à la présence de polluants tels que micro-organismes et gaz agressifs. Afin de conserver les vestiges dans les meilleures conditions et de permettre au public de visiter le site confortablement, il a été fait appel à différents spécialistes en climatologie. Des installations mises en place visent à maintenir l'humidité relative supérieure à 70%HR, à ce que la température sèche ne varie pas trop rapidement (variation progressive de +8°C en hiver à +25°C en été), à ce que les variations journalières soient quasi insensibles. L'air de ventilation prélevé à l'extérieur du site est filtré, afin de se prémunir contre les particules et micro-organismes qui risqueraient d'altérer les vestiges (salissures, champignons) et contre les atteintes des gaz (NO_x, CO₂, SO₂ et SO₃) qui pourraient provoquer des attaques acides (l'ouverture de ventilation est située à peu de distance d'un passage intense de véhicules). Les installations doivent évidemment fonctionner 24h sur 24 et une surveillance permanente est en place. On peut conclure qu'à site particulier, fonctionnement particulier. Les responsables souhaitent que cette expérience de préservation et de présentation d'archéologie urbaine s'intègre dans les expériences menées dans d'autres lieux, comme Barcelone (où il y a peu de multimedia), Genève (où la scénographie est assez légère), Montréal, Pointe-à-Callière (où il est fait appel à de nombreux multimedia).

Comme l'avait souhaité la Région wallonne en 1997 en rachetant le site, l'Archéoforum est accessible en permanence au public. Les visites se font exclusivement en compagnie d'un guide et le site n'accueille qu'un maximum de 50 personnes à la fois (deux groupes de 25 maximum). Les départs sont assurés toutes les heures, de 10 à



© Photo Expérience International

L'Archéoforum à Liège.

17h, du mardi au dimanche, quel que soit le nombre de visiteurs. Réservation: tél.04 250 93 70, e-mail archo@archeoforumdeliege.be

Deux cités-jardins classées: Le Logis et Floréal à Watermael-Boitsfort

Le 18 octobre 2003, Guido Stegen, architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine, a donné un aperçu de l'étude que le bureau ARSIS a réalisée pour la Région de Bruxelles-Capitale sur la gestion de deux cités-jardins classées: Le Logis et Floréal à Watermael-Boitsfort. La construction du plus important ensemble qui ait été édifié en Belgique durant l'entre-deux-guerres (1.600 logements) a été replacée dans son contexte historique par Anne Van Loo, secrétaire de la CRMS. Les exposés furent suivis d'une grande promenade à travers les deux cités.

L'aventure des cités-jardins constitue un moment fort de l'histoire de l'architecture en Belgique, mais aussi de l'histoire sociale et de l'histoire de la ville. Face à la pénurie de logements consécutive à la guerre 14-18, elle tente de résoudre le problème de l'habitat populaire en créant un modèle de vie alternatif fondé sur une nouvelle cohérence sociale, induisant elle-même de nouvelles formes urbaines. Le mouvement des cités-jardins se développe principalement sous l'influence des écrits de l'urbaniste anglais Raymond Unwin, qui inspire la base

coopérative sur laquelle il se fonde et la forme sous laquelle il va s'exprimer. L'urbaniste Louis Van der Swaelmen est l'auteur de la conception paysagère et urbanistique des plus remarquables ensembles réalisés en Belgique à partir de 1919. Certaines cités-jardins, comme Le Logis et Floréal édifiées conjointement à partir de 1921, sont l'occasion de pousser très loin la réflexion sur les formes urbaines ainsi que sur la hiérarchie des voiries et des espaces publics en exploitant la topographie naturelle. Six unités de logements sont caractérisées par un langage architectural, paysager et végétal particulièrement raffiné. L'essentiel des maisons est dû à J.J. Eggericx qui met au point un vocabulaire permettant une standardisation des éléments constructifs tout en produisant des types d'habitat diversifiés. À travers une structure combinatoire complexe, il produit une image très homogène, inspirée par le cottage anglais, l'architecture domestique hollandaise et les constructions de E.L Wright.

Le plan de gestion porte sur la conservation des maisons classées comme ensemble. Il est approuvé par la CRMS et par le Gouvernement; il est destiné à simplifier les procédures de demandes de travaux pour autant qu'elles respectent les recommandations. L'étude se fonde sur l'identification et le repérage en plan des différents types d'habitations tels qu'ils furent construits à l'origine, ainsi que sur l'identification des éléments architecturaux spécifiques et des matériaux qui les caractérisent: les cheminées, les lucarnes, les auvents, les descentes d'eau, les huisseries extérieures, les enduits, etc. Le croisement de ces informations permet d'identifier les éléments constitutifs de chaque bâtiment par numéro de police. Chacun de ces éléments architecturaux a fait l'objet d'un détail d'exécution précis décrivant la situation d'origine. Les recommandations privilégient systématiquement la conservation et l'entretien au renouvellement, suggérant l'amélioration éventuelle de certains dispositifs lorsque des désordres se sont manifestés. Le tout est complété par un état des lieux clichant la situation existante au moment de l'étude (transformations éventuelles). Une période de "rodage" a été prévue pour l'application du plan en vue de permettre des adaptations si besoin était en fonction de problèmes récurrents.

Ce travail important a permis de vérifier la pertinence du classement de grands ensembles urbains et la faisabilité de telles entreprises. Il met en lumière le caractère indispensable des plans de gestion pour accompagner ce type de protection et le degré de précision indispensable pour que le plan soit effectivement opératoire. L'étude a également été le support d'une réflexion sur la construction traditionnelle et le développement durable.

Anne Van Loo

CONCOURS - PRIX

Prix du Patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra 2004

Des réalisations exceptionnelles seront récompensées par six prix d'une valeur de 10.000 euros chacun, ainsi que par des médailles et des diplômes, dans les catégories suivantes:

1. un prix de restauration dans les domaines du/des
 - Patrimoine architectural
 - Paysages culturels
 - Collections d'œuvres d'art
 - Sites archéologiques
2. une étude dans le domaine du patrimoine culturel
3. une contribution exemplaire en vue de la préservation du patrimoine par un individu ou par un groupe

Date limite pour la soumission des candidatures:
15 septembre 2004.

Prix du Fonds de restauration d'Europa Nostra 2004

Le prix, d'un montant maximal de 20.000 euros, est destiné à contribuer à la restauration d'un monument ou d'un site en péril, qui a une valeur architecturale ou historique reconnue, propriété privée ou appartenant à une organisation ou communauté locale de caractère non gouvernemental et à but non lucratif. Le prix devrait agir en tant que stimulant pour initier la restauration et pour susciter le recours à d'autres fonds privés ou publics.

Pour ces deux initiatives, contact:

Laurie Neale, coordinatrice des Prix du Patrimoine,
tél. +31 70 302 40 52,
e-mail: ao@europanostra.org

Caius 2003

La Fondation Prométhéa, créée en 1985, soutenue par les pouvoirs publics et privés et par une cinquantaine d'entreprises, a élargi ses objectifs et son champ d'action. Jouant un rôle de conseil personnalisé auprès du monde culturel, elle propose au secteur privé des actions concrètes de mécénat. Depuis 15 ans, le concours des Caius met en lumière les entreprises ayant participé activement à la vie culturelle et récompense les initiatives les plus complètes.

Le Caius Patrimoine Région Bruxelles-Capitale 2003 a été attribué à la société immobilière *Les Galeries Royales Saint-Hubert* pour la restauration du **Théâtre du Vaudeville à Bruxelles**, menée en collaboration avec le Service des Monuments & Sites. Le jury a été séduit par l'importance et la qualité de l'opération; l'importante implication financière a permis de mener à terme ce projet de réhabilitation culturelle et de dynamiser le centre de la ville.



Parc Paradisio, tour abbatiale de l'ancienne abbaye cistercienne de Cambron-Casteau. La structure de cette tour datant du 18^e siècle menaçait de s'ébranler. Elle est désormais sécurisée et intégrée dans le parcours du parc ornithologique et animalier.

Le Caius Patrimoine Région wallonne a été attribué à *Parc Paradisio*, Parc ornithologique et animalier, pour la conservation du patrimoine historique de l'**Abbaye de Cambron**. Le jury a voulu mettre en évidence la qualité de la restauration des vestiges de l'abbaye cistercienne de Cambron-Casteau. Dépassant son objet social de parc ornithologique, le Parc Paradisio a également intégré les vestiges dans un parcours d'initiation au patrimoine.

CONGRÈS

Septième congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique

Il se déroulera à Ottignies-Louvain-la-Neuve les 27 et 28 août 2004. Les travaux seront articulés autour de 10 cellules reprenant des thématiques volontairement générales, favorisant ainsi le décloisement entre toutes les disciplines qui touchent à l'étude du passé tout en assurant un large public aux orateurs: **Vivre et subsister. Enseigner et explorer. Construire et aménager. Produire et consommer. Nommer, décrire et représenter. Croire et vénérer. Penser et concevoir. Imaginer, créer et inventer. Gouverner et administrer. Diffuser et informer. Conserver et valoriser.**

Renseignements: Congrès 2004, rue Belotte, 3 CCBW à 1490 Court-Saint-Étienne, e-mail: congres2004@ccbw.be

PUBLICATIONS

Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours, Fonds Mercator, Anvers 2003. Né de la collaboration de plus de 50 auteurs réunis sous la direction d'Anne Van Loo, ce dictionnaire nous présente l'évolution de la problématique de l'architecture sous toutes ses formes, par le biais des personnalités qui en ont fait l'histoire en Belgique: architectes, urbanistes, théoriciens et critiques d'art. Le livre nous éclaire également sur les réalisations des architectes belges à l'étranger et aborde la presse spécialisée, l'enseignement, les associations professionnelles, les centres de recherches, les services publics et les institutions privées investis dans l'architecture.

Les 3 et 4 février 2003, la Région de Bruxelles-Capitale organisait à Bruxelles, au Résidence Palace, un colloque **Le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine: Réflexions sur le devenir de la ville européenne**. Les actes en sont parus, coordonnés par Pierre Loze - Association du Patrimoine artistique (186 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 22 x 16 cm). Quel sera le devenir du patrimoine bâti de Bruxelles? Comment le conserver vu la dimension européenne de la ville, les nouveaux besoins, la nouvelle organisation du travail, les nouvelles exigences de sécurité, de confort? Comment concilier le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine? Les intervenants au colloque, belges et étrangers, ont fait part de leurs expériences. La communication de l'architecte italien Andrea Bruno *Les strates de l'histoire* nous a semblé particulièrement intéressante. Il rappelle que les architectures sont faites pour être utiles aux hommes, à leurs différentes activités et à leurs façons de vivre, que l'homme change avec le temps, qu'il est donc normal et justifié que l'architecture change aussi. Sa philosophie est basée, d'une part sur le respect de l'histoire, de l'histoire des sites, des quartiers, des bâtiments, mais d'autre part, il insiste: si restaurer à l'ancienne là où les artisans ont toujours les techniques qui se sont transmises naturellement, de père en fils pourrait-on dire (au Proche-Orient par exemple), dans nos pays occidentaux, où les techniques sont perdues, il ne faut pas reconstruire à l'ancienne, mais bâtir d'une manière résolument contemporaine et parfaitement adaptée aux besoins nouveaux. Parmi ses réalisations en Europe, en Afghanistan, retenons les arènes d'Arles couvertes d'une structure moderne, architecture différente, superposition réversible qui manifeste la volonté de continuer à utiliser un édifice de notre passé. Le Fort Vauban à Nîmes attire également notre attention. La forteresse était devenue prison après Napoléon, elle est aujourd'hui le siège de l'université Nîmes - Montpellier. Andrea Bruno a sauvé

l'authenticité primaire du fort, la forme, la géométrie architecturale militaire. Les nouveaux bâtiments (amphithéâtres, bibliothèque) résolument contemporains ont un caractère de réversibilité et n'altèrent en rien la grandeur et la puissance de l'architecture militaire. Dans notre pays, signalons son projet de « doubler » l'église des Brigittines à Bruxelles, actuellement théâtre, d'un volume de même gabarit, mais qui ne cherche absolument pas à lui ressembler : lignes épurées, matériaux modernes – acier, verre ... et qui serait doté des équipements répondant aux besoins du théâtre d'aujourd'hui. Et sa réaction face au Grognon à Namur sera-t-elle entendue par les décideurs de l'aménagement du site ? Devant ce lieu, autrefois centre du pouvoir quand le château dominait le confluent de la Sambre et de la Meuse, il imagine de reprendre par quelques terrasses bâties la courbe de la montée et de faire ainsi la liaison avec l'histoire, le passé du lieu, mais en tenant compte des besoins actuels.

Pour obtenir cet ouvrage, contactez Bernadette Erpicom, c/o cabinet du secrétaire d'Etat Willem Draps, rue Capitaine Crespel, 35 à 1050 Bruxelles, tél. 02 408 79 11, fax 02 514 48 60.

Publications récentes du Ministère de la Région wallonne

Répertoire bibliographique des sites et trouvailles archéologiques de la province de Hainaut, arrondissement de Mons. De la Préhistoire à la fin du XVI^e siècle, un n° hors série de la collection *Chronique de l'Archéologie wallonne*, par Christina Karlshausen, d'après un manuscrit de Monique Lesenne, Namur 2003 (186 pages, format 29 x 21cm). Un CD est inclus dans la publication. L'ouvrage résulte de la volonté de rendre accessible les renseignements bibliographiques collectés entre 1981 et 1987 par M. Lesenne, de les compléter et de les présenter sous une forme nouvelle, celle-ci s'inscrit dans la ligne de la *Bibliographie de l'Archéologie en Région wallonne*. Prix : 9 euros.

Chronique de l'Archéologie wallonne, 11 – 2003 (216 pages illustrées en n. et bl., format 29 x 21cm). La revue (annuelle) présente les activités de 2002 entreprises dans les 5 provinces par les équipes de la Direction de l'Archéologie et des services extérieurs de la Région wallonne, ainsi que par les archéologues conventionnés au sein d'ASBL ou des services universitaires. Les deux axes majeurs que constituent l'archéologie préventive et l'archéologie globale du bâti ont mené à des évaluations, à des fouilles et à des études préalables à de grands travaux publics ou privés d'infrastructure ou de restauration. Prix : 9 euros.

Le champ mégalithique de Wéris – Fouilles de 1979 à 2001, vol.1, Namur, 2003 (448 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 29 x 21cm). Le champ mégalithique de Wéris a livré la plus riche concentration de monuments mégalithiques de Belgique. Dans l'état actuel des recherches, il compte deux allées couvertes et plusieurs zones à menhirs, il s'étire sur quelque 8 km de long. Partiellement connu dès 1879, il a fait l'objet de fouilles intensives à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, puis de deux programmes de recherches modernes, de 1979 à 1987 et de 1995 à 2001. La publication des travaux des deux dernières décennies est programmée en trois volumes. Ce volume initial, réalisé sous la direction de Michel Toussaint, présente le cadre archéologique et géologique du champ mégalithique. Le deuxième présentera les rapports « définitifs » des fouilles tandis que le troisième s'attachera à mettre l'ensemble des données en perspective. Prix : 30 euros.

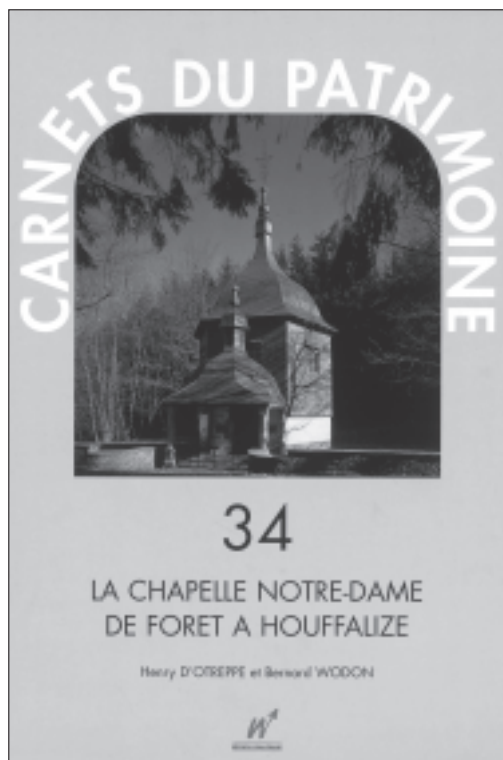
Donjons médiévaux en Wallonie, collection *Inventaires thématiques*, vol.3., province de Liège, arrondissements de Huy, Liège, Verviers et Waremme (282 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 29 x 21cm). La collection a pour but de mieux cibler la protection du patrimoine architectural sur la base de sélections typologiquement raisonnées. Le présent ouvrage, réalisé par Caroline d'Ursel, Luc Francis Génicot, Raphaël Spède et Philippe Weber, concerne les donjons du Moyen Age, bâtis entre les XI^e-XII^e et les XV^e-XVI^e siècles, encore repérables hors sol. Il ne retient donc ni les possibles vestiges enfouis sous terre, ni des fondations exhumées temporairement lors d'une fouille. Dans l'introduction, les auteurs expliquent les difficultés à définir le donjon. Selon Benoît Vermeiren, il s'agit d'une habitation noble, en matériaux partiellement ou totalement durs, se caractérisant par une superposition des pièces, dans un souci de protection et de symbolique de supériorité sociale. La plupart de nos donjons paraissent, jusqu'à plus ample informé, appartenir à une petite noblesse ou à la chevalerie, exploitant une seigneurie, en bordure ou à l'écart du centre du village, auquel ne la soude pas nécessairement un lien institutionnel ou juridique essentiel. Il y a parfois hésitation à incorporer dans l'inventaire telle tour ou telle maison dite « forte », voire tel manoir. L'inventaire présente aussi des obstacles divers : repérage, accessibilité, remaniements qui amènent à douter de la qualification exacte à donner à la bâtisse d'origine, état de conservation, documentation historique et iconographique faible et floue, voire nulle. Nonobstant tous ces obstacles, l'inventaire est une réussite, il apporte pour chaque édifice une description de première main, systématique et effectuée sur place, livre des relevés, pour un grand nombre inédits, une typologie.

PUBLICATIONS

(suite)

Son regroupement complet devra permettre bientôt une nouvelle réflexion sur le donjon médiéval et ses paramètres en Wallonie. Prix: 22 euros.

Dans la collection *Carnets du Patrimoine*, deux nouveaux titres:



Henry d'Otreppe et Bernard Wodon, *La chapelle Notre-Dame de Forêt à Houffalize* (24 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 24 x 16cm). Edifice de plan central, la chapelle cumule le style baroque pour l'extérieur et le style rococo pour l'intérieur. Elle est au cœur de l'Ardenne une manifestation inopinée du rayonnement du patrimoine liégeois. Ses deux bulbes et son décor d'ardoises sont très caractéristiques. Au-delà de sa raison paroissiale, il constitue un atout majeur dans le jeu du tourisme culturel. Les auteurs évoquent l'origine de l'édifice, son histoire, les vicissitudes affrontées, en décrivent l'architecture et les décors. Un joli carnet pour en éclairer la visite. Prix: 3,50 euros.

Paul C. Hautecler, Maurice Lorenzi et Emmanuel Van der Heyden, *Promenade en Féronstrée et Hors-Château à Liège. Visite de quelques hôtels de maître du XVIII^e siècle* (44 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 24x16cm). Dans l'introduction, les auteurs écrivent « Au hasard de nos promenades, nous avons été amenés à pénétrer dans des maisons jusqu'alors inconnues. Nous nous sommes trouvés devant des décors somptueux, mais méconnus. Nous avons cherché des informations complémentaires, mais n'avons trouvé que peu



de documents. Le thème des Journées du Patrimoine 2003, axé sur les demeures privées, nous a donné l'envie de prolonger notre recherche et de faire découvrir dans une promenade guidée ces trésors cachés. » La lecture du carnet nous incite à mettre nos pas dans les leurs et à partir, à notre tour, à la découverte de ces trésors cachés. Prix: 5 euros.

Tous ces ouvrages peuvent être obtenus au service des publications du Ministère de la Région wallonne, D.G.A.T.L.P.,
tél. 081 33 21 03, fax 081 33 21 12
e-mail: P.Molina@mrw.wallonie.be.

La Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles publie les communications présentées lors de la journée de réflexion qu'elle avait organisé à Liège, le 6 mai 2003: *Les châssis dans les monuments classés* (124 pages illustrées, format 29 x 21 cm). Certaines communications, enrichies et actualisées par leurs auteurs, constituent des interventions libres, elles n'impliquent pas la C.R.M.S.F., mais toutes méritent l'attention. En introduction, les coordinateurs Daniel Lesage et Bruno Merckx dressent un état de la question: *La restauration des châssis anciens est très rare et l'analyse de leur ancienneté n'est pas une pratique courante. Généralement, et à très juste titre, le châssis est considéré comme un élément ayant fait l'objet de multiples adaptations et remplacements au fil du temps. Le renouvellement est considéré comme allant de soi. Il est éventuellement tempéré par la récupération des quincailleries anciennes. Le remplacement « à l'iden-*

tique » est l'option retenue dans la majorité des demandes. Elle est présentée comme la plus simple et la plus soucieuse du respect du bâtiment. Pourtant, l'« identique » n'est qu'apparent : souvent, le simple vitrage est doublé, l'essence du bois d'origine est modifiée, la quincaillerie est remplacée. Quant aux divisions internes structurelles des châssis, elles sont parfois remplacées par des composantes factices, par souci d'économie... En fait, seule l'image du bien classé est maintenue avec plus ou moins de bonheur... Dans d'autres dossiers, des architectes prennent des options radicalement différentes. Celles-ci sont franches et dépourvues de toute ambiguïté. Ils proposent un dessin entièrement nouveau, issu de leur propre réflexion et qui intègre résolument des nouvelles techniques : isolation thermique ou acoustique, ventilation, etc. L'utilisation d'un autre matériau que celui d'origine est également fréquente... Un temps de réflexion est donc utile afin de disposer d'informations actualisées et de bénéficier de l'expérience des praticiens. Le débat est largement ouvert.

Prix : 9 euros. Vente : secrétariat de la Commission provinciale des Monuments, Sites et Fouilles, c/o Bruno Merckx, Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège, tél. 04 224 54 79, fax 04 224 54 33.

André Mertens, *Louvain-la Neuve. Une aventure urbanistique. Un témoignage à la mémoire d'un aléa du temps et de l'espace*, éd. L'Harmattan, 2003 (208 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 24 x 16). L'auteur, architecte et urbaniste de l'école de La Cambre, fit partie de l'équipe « Urbanisme et Architecture » de l'UCL, sous l'autorité du professeur Lemaire dès 1970. Il a donc vécu depuis ses débuts, et vit encore actuellement la naissance de la ville universitaire. Dans le langage précis du professionnel, mais en s'autorisant des réflexions plus critiques et générales, l'auteur explique comment, par la créativité, le pragmatisme, les calculs, les négociations, le respect des habitants, il a été possible de lancer la ville nouvelle.

Vente : Fondation Woitrin, c/o UCL, place de l'Université, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Marc Gil et Ludovic Nys, *Saint-Omer gothique. Les arts figuratifs à Saint-Omer à la fin du Moyen Age 1250-1550. Peinture, sculpture, vitrail, arts du livre*, éd. Presses Universitaires de Valenciennes, 2004 (500 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 27 x 20 cm). Entre l'Artois et la Flandre, entre le domaine français et les anciens Pays-Bas, Saint-Omer a occupé à la fin du Moyen Age une position originale. Forte d'un dynamisme économique puissant, la ville fut un foyer artistique dont l'intérêt a été trop longtemps ignoré. L'ouvrage entend combler cette lacune. Les comptes de la ville, du bailliage, des hospices et hôpitaux et du chapitre Notre-Dame conservés à Saint-Omer, Lille et Arras forment à ce jour l'un des plus riches fonds conservés pour le Nord de la France. Leur dépouillement a fourni la matière première de la synthèse et des notices biographiques (89 peintres, 33 sculpteurs, 57 verriers, 99 artisans du livre) et pièces justificatives (parties de comptes, contrats, statuts et règlements, descriptions anciennes...) regroupées en fin d'ouvrage. Prix : 72 euros.

Vente : Presses Universitaires de Valenciennes – Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy – B.P. 311, F-59813 Valenciennes Cedex 9, tél. +33 3 27 51 16 70, fax +33 3 27 51 16 00.

Eric Hennaut et Liliane Liesens, *Henry Lacoste, architecte (1885-1988)*, éd. AAM, Bruxelles, 2003 (320 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 30 x 21cm). Henry Lacoste occupe une place originale dans l'architecture belge de l'entre-deux-guerres. Formé dans la tradition de l'École des Beaux-Arts de Paris, passionné par l'histoire de l'architecture, l'archéologie et les civilisations lointaines, il fait du passé une source d'inspiration vivante au service d'une pratique et d'un enseignement créatifs qui se développent en réaction au discours normatif de l'avant-garde moderniste. Brillant professeur à l'Académie de Bruxelles, il exerce un fort ascendant sur la génération qui commence à travailler après la deuxième Guerre mondiale. Publié à l'occasion de la grande rétrospective organisée cet hiver par la Fondation pour l'Architecture



PUBLICATIONS

(suite)

et les Archives d'Architecture Moderne, cette monographie présente l'ensemble de son œuvre en Belgique et à l'étranger. L'on y trouve plus de 150 dessins, la plupart inédits, dont les spectaculaires projets de pavillons pour les expositions internationales ou les détails d'éléments décoratifs (pavements, vitraux, mosaïques, inscriptions). Prix: 75 euros.

Est également paru, à l'occasion de cette rétrospective, dans la collection des AAM « Carrés de l'Architecture », un ouvrage de 64 pages illustrées en coul. et en n. et bl. (format 13 x 13cm): *Un imaginaire Art Déco. Henry Lacoste, architecte*. Prix: 12 euros.

Vente de ces deux ouvrages: Fondation pour l'Architecture, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles, tél. 02 642 24 80.

Michel Grétry, *Jean François, peintre et architecte (1903 – 1977). Intégriste du paysage*, P. Mardaga éd., 2004 (192 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 29 x 24,5cm). Jean François, peintre liégeois, amoureux des paysages ardennais, a saisi, dès l'immédiat après-guerre, les dangers de la reconstruction, de la modernisation, de l'urbanisation des campagnes. Pourfendeur de l'idéalisme petit-bourgeois, il a identifié le bâti comme source principale de pollution paysagère. Ingénieur et architecte, puis professeur à l'Université de Liège, il a élaboré une esthétique pour l'intégration des constructions aux sites. Il n'a cessé d'appeler les bâtisseurs à la modestie. Il a fini par convaincre les autorités chargées de l'aménagement du territoire. Ses principes se sont déclinés alors en règlements et codes urbanistiques. Le livre se veut un hommage, et une analyse critique, de l'apport à l'architecture wallonne de cette « doctrine François ». Prix: 37 euros.

L'ASBL Hainaut, Culture et Démocratie, dans son action de la promotion du patrimoine hennuyer, propose:

- un CD-Rom *Les châteaux du Hainaut*, un répertoire de 120 châteaux construits entre le X^e et le XX^e siècle. Ils sont classés par époque de construction, style et typologie. Les personnages importants liés à leur histoire sont évoqués. Prix: 20 euros.

Un site internet www.chateauxduhainaut.be proposera progressivement une sélection plus large par des mises à jour périodiques.

- trois ouvrages:

Alexandra Hauquier, *L'hôpital Saint-Jacques du Roelux*

(*du XIII^e au XX^e siècle*), (120 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 21 x 21cm). Après une introduction socio-historique, l'auteur retrace le passé de cet ensemble architectural et donne une description détaillée des bâtiments, mettant en relief les transformations et l'évolution du style architectural. Prix: 20 euros.

Mélanie de Clerfayt, *Le château des comtes de Hainaut à Mons (du X^e au XXI^e siècle)*, (108 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 21 x 21cm). Pour les Montois, la silhouette de leur beffroi est un point de repère important, mais beaucoup ignorent qu'au pied de ce monument existait autrefois une forteresse. L'auteur en retrace l'histoire et l'évolution architecturale. Au XIX^e siècle, le bâtiment, largement ruiné, a été rasé. A sa place, se dresse aujourd'hui un square. Des anciens bâtiments castraux, ne restent debout que la conciergerie, la chapelle Saint-Calixte, des murs d'enceinte et la tour César. Prix: 20 euros.

Jacques Liébin, *Bois-du-Luc. Un charbonnage hennuyer (du XVII^e au XXI^e siècle)*, (108 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 21 x 21cm). En introduction, l'auteur évoque l'histoire de l'exploitation charbonnière en Hainaut, attestée dès le XIII^e siècle. En 1685 naît la *Société du Grand Conduit et du Charbonnage d'Houdeng*, devenue au XIX^e siècle la *Société civile des Charbonnages de Bois-du-Luc*; le dernier siège ferme en 1973. L'ouvrage en suit l'évolution au cours de trois cents ans d'intense activité industrielle en abordant les aspects économiques, techniques, sociaux... Il présente son site phare, Bois-du-Luc, cité de labeur et de vie, ensemble architectural aujourd'hui sauvé et réhabilité. Prix: 20 euros.

Vente et renseignements: Hainaut, Culture & Démocratie, boulevard Charles Quint, 5bis à 7000 Mons, tél. 065 31 49 63, fax 065 87 51 87 et 65 32 11 07 e-mail: degardin.hcd@skynet.be - site internet: <http://www.hcd-asbl.be>.

Les Cahiers de l'Urbanisme. Domaines et châteaux - Hier, aujourd'hui, demain, n^{os} 45-46, septembre 2003, éd. Ministère de la Région wallonne et Pierre Mardaga (148 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 29 x 21cm). Le thème des Cahiers de l'Urbanisme de septembre est, par tradition, couplé au thème des Journées du Patrimoine en Wallonie, thème qu'il développe et en approfondit l'une ou l'autre facette. Dans ce numéro, les différents auteurs abordent l'aspect historique, l'évolution du domaine castral – d'abord à la fois demeure du seigneur, lieu de défense, pourvu de dépendances syl-

vestres et agricoles pour devenir essentiellement demeure de prestige –, l'architecture de ces demeures historiques, leurs décors, leurs jardins, les problèmes actuels de transmissibilité, de gestion, ici et dans la problématique européenne, des restaurations. Sont évoqués aussi les légendes ainsi que les fantasmes que continuent à engendrer les châteaux. Prix: 18 euros.

Vente: en librairie.

Le numéro 29 (octobre, novembre, décembre 2003) de la revue *Wallonia Nostra* présente un dossier très intéressant: *Eglises du XIX^e et du début du XX^e siècle* (46 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 29 x 21cm). Construites tour à tour en style néoclassique, néogothique, néo-roman, en néo-Renaissance (flamande), néo-byzantin, en style de tradition, en style moderne, toutes ces églises constituent un défi architectural de la Belgique indépendante. Parmi ces différentes tendances, le style néogothique est assurément le plus répandu. Dans ce dossier, particulièrement bien documenté, la controverse à propos de ce style est heureusement présentée: il y a les « pour », il y a les « contre ». Au lecteur de réagir. Parmi les problèmes abordés, citons le travail d'entretien, de conservation, les travaux de restauration – et leur financement –, la législation en cours, les recherches de réaffectation... Enfin, quelques monuments représentatifs sont décrits, par exemple l'église de l'Immaculée Conception à Jumet-Gohissart, l'église des Saints-Antoine-Ermite-et-Apolline de Pepinster, l'église Saint-Sulpice de Beauvechain, l'église Saint-Martin d'Arlon, l'église Saint-Joseph de Faulx-les-Tombes. Prix: 7 euros.

Vente: secrétariat de Wallonia Nostra, tél. 063 21 26 25, fax 063 22 86 56.

En Wallonie, l'architecture religieuse, c'est :
708 monuments classés (soit le quart des établissements classés):

- 588 églises et chapelles
- 57 orgues
- 56 abbayes et couvents
- 7 ruines.

Quel avenir pour les églises wallonnes ?

L'avenir des églises est l'un des plus importants enjeux auquel le monde du patrimoine devra faire face dans les prochaines décennies.

Devant la désaffectation des lieux de culte, comment gérer le grand nombre d'églises et de chapelles qui ont poussé avec enthousiasme durant les deux derniers siècles ?

Si la question est facile, la réponse est complexe; elle n'est pas seulement religieuse mais elle se doit d'intégrer des notions historiques, archéologiques, scientifiques, artistiques, sociales, techniques ou paysagères.

Depuis plusieurs années, la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne et en particulier la Division du Patrimoine plaident pour la réalisation d'un inventaire raisonné des édifices du culte des 19^e et 20^e siècles, destiné principalement à déterminer ceux qui méritent classement.

La décision d'entamer ce travail d'envergure n'est pas encore prise et pourtant les choses évoluent, nous assistons à une prise de conscience du défi qui nous est lancé. Des initiatives se font jour dans les domaines de la réflexion et de la sensibilisation.

Ainsi, l'Institut du Patrimoine wallon a consacré une journée d'étude, en octobre 2003, au thème de la réaffectation des églises, permettant à chacun de présenter ses avis et arguments afin de découvrir ou de redécouvrir des orientations pour donner un avenir à ces édifices.

De même, Wallonia Nostra vient de consacrer le numéro 29 de sa revue trimestrielle aux églises du 19^e et du début du 20^e siècle, retraçant l'évolution stylistique de ce grand mouvement bâtisseur et faisant valoir les points de vue des divers acteurs de la gestion de ce patrimoine.

La régionalisation, en 2002, de la tutelle sur les fabriques d'églises est un élément favorable à cette prise de conscience; ces deux administrations du Ministère de la Région wallonne ont un objectif commun: la gestion optimale des édifices du culte et des budgets nécessaires à cette gestion. Nul doute que le dialogue et la coordination des actions des uns et des autres, dans le respect des compétences de chacun, permettra une meilleure connaissance, une meilleure compréhension et une action plus efficace dans le soutien des communautés locales qui œuvrent pour l'avenir de ces monuments.

En effet, nos efforts ne peuvent ignorer les Fabriques d'églises dont les bénévoles sont souvent confrontés à des questions difficiles pour lesquelles leur bonne volonté ne suffit pas. La Division du Patrimoine souhaite donc, avec l'aide de divers partenaires, mener à leur égard une information large sur leurs obligations mais également sur les aides financières et logistiques auxquelles ils peuvent faire appel.

Pour toute information, contactez Gislaine Devillers, Première attachée, Ministère de la Région wallonne, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, e-mail G.Devillers@mrw.wallonie.be

BRÈVES

A propos du domaine d'Argenteuil

Dans notre dernier numéro (N° 14, p.4), nous annonçons que le Conseil des ministres avait décidé, le 4 avril 2003, la création d'une fondation Patrimoine Fédéral. Il était prévu que son siège serait établi dans le domaine d'Argenteuil à Waterloo. En décembre 2003, nouvelle décision: le Conseil des ministres a donné le feu vert au ministre des finances pour que le domaine d'Argenteuil soit mis en vente. Les coûts d'entretien (évalués à quelque 500.000 euros/an) et de la rénovation (évaluée à plusieurs millions d'euros) ont déterminé cette volte-face. Dans un premier temps, le gouvernement cherche une solution qui maintiendrait ce site prestigieux dans le giron public (Commission européenne par exemple). En l'absence de solution satisfaisante, il se tournerait vers le secteur privé.

Recherches archéologiques dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay en 2003

Les fouilles menées à l'extrémité occidentale de la nef abbatiale ont permis de retrouver les différents niveaux d'occupation depuis le XIIIe siècle jusqu'à l'extrême fin du XVIIIe. Il apparaît que la morphologie du site primitif occupé par les cisterciennes était complètement différente et beaucoup plus réduite que l'occupation des Temps Modernes encore perceptible aujourd'hui. A partir du XV^e siècle,

l'abbatiale prend sa configuration actuelle, les niveaux du XVI^e, XVII^e et XVIII^e sont clairement attestés. La couche de destruction de l'extrême fin du XVI^e siècle, occasionnée par le pillage et l'incendie par les troupes hollandaises, a livré une grande quantité de matériel archéologique.

A propos de la Paix-Dieu, rappelons que le **Centre de perfectionnement aux métiers du patrimoine**, installé dans l'abbaye, a pris en charge l'organisation de stages qui se déroulent toute l'année, accessibles à toute personne ayant le désir d'améliorer ses connaissances dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural: artisans, architectes, historiens de l'art, gens de métiers, enseignants du secteur et gestionnaires du patrimoine.

Les programmes, les dates et tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus au **Centre de perfectionnement aux métiers du patrimoine**, rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay, tél. 085 41 03 50, fax 085 41 03 89, e-mail info@paixdieu.be.

Fouilles archéologiques dans le « vicus » gallo-romain d'Arlon

Arlon la gallo-romaine est réputée pour sa riche collection de bas-reliefs qui illustrent la vie quotidienne de ses habitants à cette époque. Depuis le XVII^e siècle, les amateurs d'antiquités locales connaissent la richesse enfouie dans le sous-sol de

la ville. Les textes et dessins du père Alexandre Wiltheim en témoignent. Mais paradoxalement, aucun plan d'habitation ne nous est parvenu malgré la construction de nouveaux quartiers durant les XIX^e et XX^e siècles.

C'est désormais chose faite. Durant l'été dernier, le projet de construction d'un bassin d'orage en bordure de la Semois a fourni l'occasion au service de l'Archéologie en Province de Luxembourg de mettre au jour plusieurs bâtiments. Les plus anciens sont en bois et remontent à la fin du I^{er} siècle. Il s'agit d'un quartier artisanal lié à la métallurgie du fer. La proximité immédiate de la rivière a eu un effet bénéfique pour la conservation des objets en bois et en cuir. Ils peuvent être comparés à ceux découverts sur le site bien connu de Liberchies en Hainaut. Quatre mois et demi de fouilles se sont donc révélés des plus fructueux.

Denis Henrotay,
Archéologue
Service de l'Archéologie en Province de Luxembourg du Ministère de la Région wallonne

De villa en villae - La campagne gallo-romaine du 1^{er} au 4^e siècle

Tel est le thème de deux expositions présentées jusqu'au 29 mai 2004 à Namur, Espace archéologique Saint-Pierre, route Merveilleuse, 23 et à Ath, Espace gallo-romain, rue Nazareth, 2. Basées sur des études archéologiques anciennes et récentes, elles abordent les différents aspects de la villa gallo-romaine. Bornes interactives, maquettes, reconstitutions... invitent à découvrir les facettes de cette demeure: implantation, architecture, activités - élevage, agriculture, commerce... Du mobilier archéologique complète la présentation.

Renseignements:
Namur, tél. 081 25 02 83, fax 081 25 02 71, e-mail: espacestpierre@mrw.wallonie.be.
Ath, tél. 068 26 92 33 ou 35, fax 068 28 27 63, e-mail: espace.gallo-romain@ath.be.

Architecture et patrimoine en terre. C'est pour exprimer sa solidarité avec ses collègues iraniens et Arg-e-Bam que l'ICOMOS a choisi ce thème pour la **Journée mondiale du patrimoine** le 18 avril 2004. Rappelons qu'un tremblement de terre vient de dévaster la ville historique de Bam en Iran. Il a fait 40.000 morts, la plupart des monuments historiques ont été détruits, comme l'ancien bazar. Arg-e-Bam, la citadelle historique en brique crue, a subi d'importants dommages mais reste debout. De plus, un peu partout, l'architecture en terre est aussi en péril. Brique crue, béton de terre ou autres systèmes de construction, la terre, associée au savoir-faire des mains et de l'esprit humain, a produit une immense variété de bâtiments, villes, villages ou paysages qui constituent une partie majeure mais méconnue de notre patrimoine culturel.

Informations sur le site web de l'ICOMOS:
www.international.icomos.org/18april2004.htm.

Journées du Patrimoine 2004

En Wallonie, elles se déroulent les 11,12 et 13 septembre (le lundi 13 étant réservé aux écoles) sur le thème **Patrimoine et réaffectation**.

La brochure-programme sera disponible dès la fin juin, gratuitement, au secrétariat des Journées, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, tél. 081 32 23 84, fax 081 33 23 82, e-mail N.Plumier@mrw.wallonie.be ;

A Bruxelles, elles ont lieu le week-end suivant sur le thème **Art Déco et Modernisme**.

La brochure-programme sera disponible fin du mois d'août.
Renseignements:
tél. 0800 40 400
fax 02 204 15 22.

ICOMOS

Wallonie - Bruxelles

Présidente :

Brigitte Libois

Secrétariat :

Rue de l'Ecluse, 22

6000 Charleroi

Tél 071 65 49 19

Fax 071 65 49 77

Bulletin

réalisation et contacts :

Denise Barbason

Ministère de la Région wallonne

DGATLP

Montagne Ste - Walburge, 2

4000 Liège

Tél 04 224 54 75

Fax 04 224 54 44

E-mail

M.Massart@mrw.wallonie.be